

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 160

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Suppression d'emplois permanents

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

Les projets de suppression ont été présentés en séance du Comité Social Territorial le 05 décembre 2023. Ces suppressions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collègues (employeur et représentants du personnel).

Projets de suppressions :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo.	Missions pour information
05/12/2018 2018-202	Attaché	A	35 h 00	Chargé de projets "développement économique"
Motif de suppression	Mutation de l'agent en poste et création d'un nouvel emploi lors du conseil du 08/11/2023 sur les missions de Responsable pôle Artisanat Commerce Industrie			
07/10/2020 2020 - 123	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35 H 00	Chargée de projets
Motif de suppression	Nomination de l'agent par voie de promotion interne au grade d'attaché le 01/10/2023			
28/11/2011 102/2011 ex CCHMV	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	35 H 00	Infographiste
Motif de suppression	Départ à la retraite de l'agent le 30/09/2023 (mis à disposition de l'Office de tourisme)			
01/09/2021 2021-132	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35 H 00	Chef d'exploitation – Service assainissement collectif
Motif de suppression	Nomination de l'agent par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise			
07/09/2016	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	30 H 00	Agent de service
Motif de suppression	Départ à la retraite pour invalidité en décembre 2022 – Création d'un emploi permanent pour assurer le remplacement (cc du 05/04/2023) et stagiairisation de l'agent le 01/06/2023			

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 décembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer, à compter du 06 décembre 2023, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV les emplois permanents rappelés dans le tableau ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
 Christian SIMON

